Contrat « Sources en action » : un partenariat pour animer et coordonner

LE PROJET

- Mots clés : Têtes de bassin, animation, coordination, communication.
- Localisation: Région Limousin Départements Corrèze, Creuse et Haute-Vienne 125 communes concernées.
- Maîtres d'ouvrage : Parc naturel régional de Millevaches en Limousin et Établissement public territorial du bassin de la Vienne (EPTB Vienne).
- Partenaires : Les quatorze autres maîtres d'ouvrage du programme (collectivités et associations).
- Contacts: info@pnr-millevaches.fr tél.: 05 55 67 97 90; contact@eptb-vienne.fr tél.: 05 55 06 39 42.
- Financeurs : AELB, Conseil régional du Limousin, FEDER Loire.
- Superficie sur laquelle a porté l'action : 2 400 km².
- Période de réalisation de l'action : 2011 à 2015.
- Milieux: Cours d'eau et zones humides.
- Montant total pour l'action : 258 000 €.





Remarquables mais fragiles sources de la Vienne

Située au cœur du plateau de Millevaches en Limousin, la tête du bassin de la Vienne et de ses affluents constitue un espace présentant une qualité écologique remarquable. Berceau des sources de la Vienne et de nombreux ruisseaux, ces espaces conditionnent en qualité et en quantité les ressources en eau de l'ensemble du bassin. Les diagnostics menés soulignent cependant la vulnérabilité et la fragilité de ce territoire face à diverses pressions en relation avec certaines pratiques agricoles ou sylvicoles, ou encore la présence de nombreux ouvrages et aménagements sur les cours d'eau et ruisseaux. Le constat issu de la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau fait également état d'une situation préoccupante : 50 % des masses d'eau apparaissent dégradées et risquent de ne pas atteindre le bon état écologique à l'horizon 2015, notamment du fait des dégradations observées sur l'hydromorphologie* des cours d'eau. Les atteintes aux milieux aquatiques se traduisent ainsi par des dégradations des berges et des lits des cours d'eau, la diminution des fonctions des zones humides, l'envasement et l'ensablement des ruisseaux, la dégradation de la qualité de l'eau, la régression de la biodiversité et notamment des espèces inféodées aux milieux aquatiques. Ainsi, en accord avec les orientations européennes en matière de gestion de l'eau, l'EPTB, le PNR de Millevaches et quatorze porteurs de projets (collectivités, associations) ont décidé de s'unir pour agir collectivement dans le cadre du programme « Sources en action ».

Les zones humides de tête de bassin (ici une prairie

et quantitativement à la ressource en eau.

humide en bord de cours d'eau) contribuent qualitativement

Une animation territoriale pour garantir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

L'objectif premier du programme « Sources en action » est de maintenir et restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques du bassin de la Vienne amont. Ceci implique, en termes d'animation :

- de veiller à la cohérence des actions avec les différents schémas de gestion de l'eau (schéma directeur et schéma d'aménagement et de gestion des eaux, Directive cadre sur l'eau...);
- de coordonner des programmes d'actions mis en œuvre par les différents porteurs de projets ;
- d'accompagner les maîtres d'ouvrage et de leur apporter des conseils méthodologiques et un appui technique et administratif;
- de partager les savoir-faire et les expériences ;
- de mettre en œuvre des actions transversales (communication, suivi…) ;
- d'assurer le secrétariat et l'organisation des réunions des groupes techniques et du comité de pilotage.



Deprations mises en œuvre

L'animation du programme « Sources en action » évolue avec les différentes étapes et phases de vie du contrat.

Lors de l'élaboration de son contenu, des outils et un appui méthodologique auprès des différents porteurs de projets ont été réalisés afin de favoriser la cohérence des nombreuses actions proposées en termes d'objectifs visés, de dimensionnements, de coûts, etc. Ce mode d'organisation a en outre permis aux maîtres d'ouvrage, avec l'assistance des différents partenaires financiers, de compléter précisément les plans de financements. Une base de données a ainsi été créée comprenant plus de cinq cents actions réparties sur cinquante-trois masses d'eau et proposées par seize maîtres d'ouvrage n'ayant, jusque-là, jamais travaillé ensemble.

Avec la signature du contrat territorial en juin 2011, ce programme est entré dans sa phase de mise en œuvre. Au-delà de l'organisation des comités techniques et comités de pilotage et du suivi du déroulement des programmes d'actions, des actions transversales le valorisent. Ainsi, l'EPTB Vienne a pris en charge la maîtrise d'ouvrage de la conception du plan de communication (définition de la stratégie de communication et de l'identité graphique du contrat) ainsi que la création de supports de communication. Le PNR de Millevaches a assuré la maîtrise d'ouvrage du volet global de suivi du programme (campagne de mesures physico-chimiques et biologiques) afin de définir un état zéro, ainsi que l'organisation de journées d'échanges techniques en direction des porteurs de projets. D'autres actions transversales sont également prévues sur le volet forestier (actions d'information et de sensibilisation, démonstrations de bonnes pratiques, etc.).





Résultats

En 2011, environ quatre-vingt-dix actions ont démarré pour un montant global engagé supérieur à un million d'euros. Des conseils techniques, méthodologiques ou administratifs sont également apportés aux porteurs de projets (avis sur des cahiers des charges, appui technique lors de réunions de chantier, etc.).

Divers supports de communication ont été conçus et diffusés dans le cadre de la mise en œuvre du plan de communication qui comprenait également la création d'une identité graphique et d'un logo: plaquette de présentation du programme, diaporama flash, panneaux d'exposition, site internet.

Une journée d'échanges techniques sur la thématique de la continuité écologique a par ailleurs été organisée en juillet 2012, principalement à l'attention des élus et techniciens du territoire. Elle a valorisé les expériences menées sur deux bassins versants corréziens du Doustre et de la Luzège. Dans le volet « gestion forestière », deux journées de formation ont été mises en place, principalement à destination des exploitants forestiers.

Concernant l'acquisition de connaissances, des campagnes de mesures biologiques (macro-invertébrés, diatomées, poissons) et physico-chimiques sur les ruisseaux et cours d'eau du territoire, ont dressé un état zéro. Ces résultats, confrontés à ceux des campagnes prévues en fin de programme, serviront à évaluer l'état écologique des masses d'eau et à estimer la contribution des actions menées à la préservation ou l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques. Un suivi morphologique est également prévu. En effet, une fiche de suivi ainsi qu'une interface de saisie en ligne ont été élaborées en concertation avec les maîtres d'ouvrage des travaux afin d'évaluer l'impact de la réalisation des actions.







Du côté des travaux, 2011 correspond à l'année d'engagement de la démarche. Celle-ci a été en grande partie consacrée à l'organisation des maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre des actions : réalisation des dossiers réglementaires, d'études complémentaires, etc. Néanmoins, des travaux de réduction des dégradations morphologiques en milieu agricole ont été menés : treize abreuvoirs installés, vingttrois franchissements de cours d'eau réalisés (passerelles, passages à gués...), huit diagnostics mesures agro-environnementales accomplis pour cinquante-sept hectares contractualisés... Par ailleurs, dans le cadre de la restauration et l'entretien des berges et du lit des cours d'eau, 5 000 mètres de berges ont été entretenus et 22 743 mètres restaurés; vingt-neuf embâcles ont été enlevés. Concernant la restauration de la continuité écologique, un des enjeux majeurs du programme « Sources en action », des études complémentaires de diagnostic sont en cours et devraient déboucher vers des propositions d'aménagements d'ouvrages transversaux. Enfin, différentes actions - dont quatorze visites-conseils – ont été menées en faveur de la gestion des zones humides dans le cadre de l'animation d'un « réseau zones humides » (voir encadré) et de plans de gestion (305 hectares de zones humides).

Le contrat territorial Vienne amont

Démarré en 2011 pour une durée de cinq ans, le contrat territorial Vienne amont ou programme « Sources en action » comprend cinq cents opérations portées par seize maîtres d'ouvrage¹ sur le haut bassin de la Vienne.

D'un montant de 7,5 millions d'euros, il bénéficie de fonds européens, de subventions du département de la Haute-Vienne et du soutien financier des signataires de la démarche : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la région Limousin, les départements de la Creuse et de la Corrèze. Les actions portent aussi bien sur les cours d'eau et ruisseaux que sur les zones humides, avec pour objectifs : l'accompagnement des agriculteurs pour la réduction de l'impact de certaines pratiques et la mise en place de petits aménagements ; la restauration de la continuité écologique au niveau des barrages, étangs et anciens seuils de moulins ; la restauration et l'entretien de la végétation des berges et du lit des cours d'eau ; la restauration et la gestion des zones humides ; l'éducation à l'environnement des scolaires et la sensibilisation du public.

¹ Communautés de communes Bourganeuf-Royère de Vassivière, Creuse Taurion Gartempe, plateau de Gentioux, Bugeat-Sornac, Vézère-Monédières, Syndicat mixte Monts et Barrages, commune d'Eymoutiers, Conservatoire des espaces naturels du Limousin, Association de gestion hydraulique de la Creuse, fédérations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de la Creuse, de la Haute-Vienne et de la Corrèze, Limousin nature environnement, CPIE des Pays creusois, PNR de Millevaches en Limousin et enfin EPTB Vienne.

Le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin au service des zones humides de têtes de bassin de la Vienne

La participation au programme « Sources en action » en tant que maître d'ouvrage donne au Conservatoire la possibilité de poursuivre les actions de restauration et d'entretien de zones humides tourbeuses. Celles-ci ont été initiées dès 2002 dans le cadre du plan Loire grandeur nature sur le plateau de Millevaches. Cela se concrétise par un réseau de plus de vingt sites sur le territoire du contrat représentant une surface de zones humides de plus de 300 hectares. La mise en œuvre du contrat territorial Vienne amont est aussi l'occasion de développer le réseau de gestionnaires de zones humides que le Conservatoire anime depuis 2005 sur des bassins versants corréziens

Les moyens humains alloués au programme se décomposent en quatre grandes missions :

- le travail foncier qui consiste à rechercher et concrétiser des acquisitions, des conventions ou des baux permettant la maîtrise d'usage sur des extensions de sites existants ou de nouveaux sites;
- la réalisation des travaux et leur suivi, la recherche d'éleveurs pour le pâturage, l'organisation et le suivi de l'entretien régulier des sites actuellement gérés;
- l'élaboration des plans de gestion, au rythme de trois par an ;
- l'animation du Réseau zones humides

En 2011, des travaux de génie écologique et d'entretien pastoral ont été menés sur cinq zones humides d'une surface de 42 hectares au total.

S'y ajoutent de nombreuses démarches foncières sur les sources du Thaurion et de la Vienne : plus de 30 hectares sont en cours d'acquisition par le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin sur ces têtes de bassin. Plus de soixante contacts ont été pris auprès des divers gestionnaires de milieux humides et quatorze visites conseils ont été effectuées par les animateurs du Réseau zones humides. Parmi eux, neuf ont signé la convention

d'adhésion au réseau qui inclut notamment une charte du bon usage des zones humides. Ainsi, ce sont plus de 80 hectares de boisements et prairies humides, de tourbières et de mégaphorbiaies* qui bénéficieront entre 2012 et 2013 d'un diagnostic écologique et hydrologique accompagné de propositions de gestion.

La deuxième année du contrat sera marquée par une montée en puissance des travaux en zones humides puisqu'ils concernent onze sites. Ces derniers s'intègrent dans le cœur de métier du Conservatoire : la maîtrise foncière ou d'usage. L'animation foncière s'effectue donc à proximité de tous les sites humides du périmètre de « Sources en action ». Les premiers travaux ont eu lieu à l'automne 2011. Les visites de terrain mesurent les premiers effets des travaux de restauration de zones humides effectués. Le travail de communication mis en place amène les animateurs du Réseau zones humides à poursuivre les rencontres avec les gestionnaires de zones humides afin de les sensibiliser à la préservation de ces milieux et de répondre à leurs besoins. À ce titre, des journées d'échanges ouvertes à un large public sont organisées régulièrement chez les adhérents du réseau, tout comme des chantiers participatifs.



Journée d'échanges sur les Highland Cattle avec les adhérents du réseau zones humides en 2011.

